

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire du Pays de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville à Meaux, sur une convocation en date du seize septembre deux mille vingt-deux en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : M. COPÉ,

M. SARAZIN, M. LOCICIRO, M. BERTHELIN, Mme KACI, M. DEVAUCHELLE, M. DECUYPERE, M. MORER, Mme DIOP, M. PIAT, M. ATTALI, M. BELIN, M. DELAHAYE, M. GOURDY,

M. BACHMANN, Mme LEAL, M. CHOMONT, Mme BORDINAT, M. AIREAULT, M. BON, Mme COURTOIS, Mme MARIE MELLARE, M. COURTIER, M. HERVIER, M. MACHU, Mme PONOT-ROGER, Mme VIELPEAU, M. MOURADOUDI, Mme DE KESLING, M. TISSERAND, Mme OZTURK, M. BRAS, Mme BLAY, Mme GONCALVES, Mme GOSSELIN, Mme LEFEVRE, M. MARIE LUCE, M. ALLARD, Mme MAHOUKOU, M. REZEG, Mme GILEWSKI, M. RODRIGUES, Mme VAISSIERE, Mme EBOUMBOU, Mme ROUSSEAU V, M. SAVERET, Mme CHOPART, M. MOINDROT, M. GENTIL, M. ROUQUETTE, M. LEMAIRE, M. CAGNARD, M. JALA, Mme VASSELON, M. MORAUX, M. KRAEMER, M. MENIL, Mme DAOUST, M. TASSIN, M. HUDE, Mme SILVA, M. DEROY,

M. PARIGI, M. ROBIN, M. GUERRAUD, Mme BUFFE, M. ABASSI, Mme LACROIX, M. MOUKHINE-FORTIER, M. BELLATON, Mme AMADO, Mme ROUSSEAU, Mme DELAVAQUERIE ont donné respectivement pouvoir à M. LOCICIRO, M. DECUYPERE, M. MOURADOUDI, Mme VIELPEAU, M. BRAS, Mme BLAY, Mme V. ROUSSEAU, M. BERTHELIN, M. SARAZIN, M. LEMAIRE, M. DEVAUCHELLE.

Absents excusés : M. DHUICQUE, M. RICHELET, Mme DEVAUCHELLE, M. DELL'OSTE, M. LOURDELET.

Arrivée / départ en cours de séance : Arrivée de M. DEROY (avant la délibération n°6), départ de M. RODRIGUES (avant la délibération 13), départ de M. BON (avant la délibération n°24).

M. SARAZIN est désigné comme secrétaire de séance.

Date de Notification	Date d’Affichage 30/09/2022	N° de délibération CC22090204	Direction des Finances
-----------------------------	---------------------------------------	---	-------------------------------

Objet : Budget principal – Tarifs des services publics – Maison de l’Economie et de l’Emploi : Location de salles de réunion

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° CC09110403 du Conseil Communautaire du 5 novembre 2019, portant sur les tarifs des locations de salles de la Maison de l'Economie et de l'Emploi,

CONSIDÉRANT la volonté de mettre à disposition à titre gratuit les salles de la Maison de l'Economie et de l'Emploi pour les associations de la CAPM,

OUI M. GOURDY, Rapporteur en Conseil Communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

DÉCIDE de modifier la grille tarifaire des locations de salles de la Maison de l'Economie et de l'Emploi selon la grille ci-dessous, à effet du rendu exécutoire de la présente délibération,

Salle Bossuet	Salle Jules Prévet
Demi-journée : 600 € Journée : 1300 € Heure : 250 € <i>Tarifs hors installation et rangement</i>	Demi-journée : 150 € Journée : 300 € Heure : 75 € <i>Tarifs hors installation et rangement</i>
Participation forfaitaire pour l'installation et le rangement : 60 €	Participation forfaitaire pour l'installation et le rangement : 30€
Gratuité	
Locataires de la Maison de l'Economie et de l'Emploi Communes membres de la CAPM Associations de la CAPM	

PRÉCISE que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux sur l'exercice concerné.

Le Président,



Jean-François COPE



Le Secrétaire de séance,



Régis SARAZIN